

## **Délibération n° 026**

**Objet : Programme annuel d'études de l'ADEUS**

*Le Comité Syndical*

*sur proposition du président*

*après en avoir délibéré,*

1. *Approuve le programme de travail des études du Scoters pour l'année 2002.*
2. *Prend acte du programme proposé au-delà (2003/2005).*
3. *Décide de conclure avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) un contrat d'objectifs pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale pour l'année 2002.*
4. *Charge le président du Syndicat mixte de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

*Adopté par le Comité Syndical  
en date du 4 décembre 2001*